



COUR D'APPEL DE VERSAILLES

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VANVES

Service des tutelles – majeurs protégés

Requête en vue de la
VENTE DE BIENS MOBILIERS OU DEBARRAS DES MEUBLES
(article 426 du Code civil)

Minute n° (à remplir par le greffe) :

Nom (*curateur ou tuteur*) :

Téléphone :

Nom de la personne protégée :

La personne protégée est propriétaire/locataire d'un bien immobilier qui constituait son logement, situé à :

Je sollicite l'autorisation de

- vendre les biens mobiliers garnissant ce logement
- en faire don à (nom, prénom, lien de parenté) :
- débarrasser les biens mobiliers sans valeur marchande

Pièces jointes (nécessaires) :

- l'évaluation le cas échéant des biens selon l'inventaire réalisé à l'ouverture de la mesure établie par un commissaire priseur (chiffrée),
- un certificat médical d'un médecin spécialiste ou traitant n'étant pas celui de l'établissement (EHPAD ou maison de retraite), qui atteste que le retour de la personne protégée à son domicile est impossible au vu de son état de santé,
 - nom du médecin :
 - date du certificat :

Fait à

le

Signature